



CONSEIL
JEUNESSE
DE MONTRÉAL

Mémoire réalisé dans le cadre
de la consultation

FEUILLE DE ROUTE MONTRÉLAISE EN ÉCONOMIE CIRCULAIRE

présenté par le
CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL

à la Commission sur le développement
économique et urbain et l'habitation

24 avril 2023

Montréal 

**Coordination**

Geneviève Coulombe

Rédaction

Alice Miquet

Conception graphique

Mollie Dujardin

Conseil jeunesse de Montréal

1550, rue Metcalfe, 14e étage, bureau 1424

Montréal (Québec) H3A 1X6

Téléphone : 514 868-5809

Courriel : cjm@montreal.ca

Site Web : cjmtl.com

Membres du Conseil jeunesse de Montréal

Pascal-Olivier Dumas-Dubreuil, président, Myriam Boileau, vice-présidente, Gabriel Laferrière, vice-président, Tydia Allouche, Melissa Ben Meddour, Myriam Bravo, Rime Diany, Abdenour Douraid, Joia Duskic, Sarah El Ouazzani, Victor Estensoro Alvarez, Thomas Faustin, Mowahib Hassan Doualeh, Kevin Martinez, Iles, Ousmer

Ce mémoire a été adopté par les membres du Conseil jeunesse de Montréal le 23 avril 2023



TABLER DES MATIÈRES

1. Présentation du Conseil jeunesse de Montréal	1
2. Contexte du mémoire du Conseil jeunesse de Montréal en matière d'économie circulaire	2
3. Réponses du Conseil jeunesse de Montréal à la consultation publique <i>Vers une feuille de route montréalaise en économie circulaire</i>	5
3.1. Faciliter la transition des entreprises vers l'économie circulaire	5
3.1.1. Soutenir les partenaires de l'écosystème dans l'accompagnement des entreprises et le renforcement des compétences	5
3.1.2. Développer et collaborer à la mise en place d'outils financiers pour favoriser la transition des entreprises et le développement de solutions innovantes	7
3.1.3. Sensibiliser et outiller les entreprises à saisir les opportunités d'affaires liées à l'économie circulaire en partenariat avec l'écosystème de partenaires	7
3.2. Agir sur les chaînes de valeur sectorielles prioritaires	8
3.2.1. Assurer les conditions permettant de compléter les chaînes de valeur circulaires (boucler les boucles)	8
3.2.2. Soutenir activement la recherche, la collecte et la valorisation des données et des connaissances	9
3.2.3. Favoriser l'implantation de lieux phares et le développement de projets structurants facilitant l'innovation, l'expérimentation et la commercialisation de solutions circulaires	9
3.3. Stimuler le déploiement de stratégies circulaires porteuses	10
3.3.1. Encourager la réduction à la source et les processus de conservation de valeur, notamment en soutenant le réemploi et la réparation	10
3.3.2. Découpler le potentiel qu'offrent les modèles de circularité que sont l'économie de fonctionnalité, l'économie collaborative et la symbiose industrielle	10
3.4. Assurer l'exemplarité de la métropole et rayonner	11
3.4.1. Développer un projet pilote visant l'implantation territoriale de la circularité dans un secteur industriel ou commercial	11
3.4.2. Actionner les leviers « approvisionnement » et « réglementation » pour faire évoluer le marché	12
3.4.3. Développer le « réflexe circulaire » dans les projets et pratiques municipales	12
3.4.4. Utiliser les lieux et ressources de la Ville comme vecteur de circularité	13
3.4.5. Promouvoir les bonnes pratiques et les innovations montréalaises ici et à l'international	13
3.5. Conditions de succès pour la mise en œuvre de la Feuille de route	14
4. Sommaire des recommandations	16

1. PRÉSENTATION DU CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL

C'est pour mieux tenir compte des préoccupations des jeunes Montréalais et Montréalaises et les inviter à prendre part aux décisions qui les concernent que l'Administration municipale a décidé de procéder, en 2002, à la création du Conseil jeunesse de Montréal (CjM). Ses activités ont officiellement débuté en février 2003.

Le CjM est composé de 15 membres âgé-es de 16 à 30 ans, dont une personne à la présidence et deux personnes à la vice-présidence. Ils et elles sont choisi-es de manière à refléter la représentativité hommes/femmes et la diversité géographique, linguistique, culturelle et sociale de la jeunesse montréalaise.

À titre d'instance consultative, le CjM a pour fonctions de :

- Fournir, de sa propre initiative ou à la demande du maire ou de la mairesse, du comité exécutif ou du conseil de la ville, des avis sur toute question relative aux préoccupations des jeunes et soumettre des recommandations au conseil de la ville;
- Solliciter des opinions, recevoir et entendre les représentations de toute personne ou tout groupe sur les questions relatives aux préoccupations des jeunes;
- Effectuer ou faire effectuer des études et des recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.



Légende pour faciliter la provenance des recommandations dans le document

- Vert : Avis sur l'économie circulaire : une transition vers un futur durable
- Orange : Avis sur l'utilisation des espaces vacants à Montréal : une perspective jeunesse
- Rose : J'entreprends ma ville. Avis sur l'entrepreneuriat jeunesse
- Rouge : Avis sur la réalité montréalaise des jeunes Autochtones
- Bleu : Les jeunes Montréalais-es et le logement locatif : une situation précaire
- Jaune : Avis sur la mobilité des jeunes Montréalais-es de 17 à 30 ans

2. CONTEXTE DU MÉMOIRE DU CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Le CjM est heureux de participer à la consultation publique *Vers une feuille de route montréalaise en économie circulaire*, menée par la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation. Le CjM salue le leadership de la Ville de Montréal de se doter d'une feuille de route en économie circulaire, laquelle sera certainement un levier important pour le territoire et la communauté montréalaise.

En 2020, le CjM lançait son *Avis sur l'économie circulaire à Montréal : une transition vers un futur durable* [1]. Cet avis présente les concepts clés de l'économie circulaire, démontre le potentiel de Montréal pour transitionner vers l'économie circulaire et expose les freins ainsi que les obstacles à dénouer. Il offre l'exemple de trois métropoles activement engagées en matière d'économie circulaire desquelles Montréal devrait s'inspirer : Amsterdam, Paris et Séoul. Au moment de la publication, le CjM écrivait :

Jusqu'ici, la mise en œuvre des stratégies de circularité a plus eu tendance à relever d'une approche ascendante (*bottom-up*), où différents acteurs sur le terrain ont pris en charge l'action, que d'une approche descendante (*top-down*) où la Ville de Montréal aurait été maître d'œuvre d'une vision et d'une stratégie bien définies. De plus, la recherche documentaire et le programme d'entrevues tendent à démontrer que la Ville de Montréal se trouve encore au début de son processus de transition, qu'elle n'a pas de vision bien définie en matière d'économie circulaire pas plus qu'elle n'a d'objectifs déterminés et d'indicateurs développés pour suivre son évolution. Nous en venons donc à la conclusion qu'il est grand temps que la Ville prenne un leadership beaucoup plus assumé et, à l'instar d'autres administrations municipales dans le monde, établisse un plan ambitieux en matière d'économie circulaire qui permette à l'ensemble des forces vives de coordonner leurs actions. [2]

[1] CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL (2020). *Avis sur l'économie circulaire : une transition vers un futur durable*, [disponible ici](#).

[2] Ibid. p. 56.

Dans l'*Avis sur l'économie circulaire, une transition vers un futur durable*, le CjM soumettait à la Ville dix recommandations pour transitionner vers l'économie circulaire. Ces dernières vont de la recherche de données et la consultation via un grand chantier collectif, jusqu'à de potentiels projets pilotes en passant par la réglementation ou encore l'aide à l'entrepreneuriat, notamment jeunesse.

Le CjM est ravi de constater que parmi ces dix recommandations, la Ville réalise présentement une consultation publique, laquelle s'inscrit dans l'esprit de notre recommandation :

Que la Ville de Montréal mette sur pied un vaste chantier sur l'économie circulaire dont la première étape consistera à réaliser les états généraux de cette économie. Toutes les forces vives de Montréal seront invitées à prendre part à cet exercice et à s'interroger sur le déploiement des différentes stratégies de circularité dans leur secteur d'activité.

Le CjM comprend que la *Feuille de route montréalaise en économie circulaire* est une première étape qui permet de poser les bases nécessaires pour la transition vers une économie circulaire. Le CjM est heureux de constater qu'à cet effet, la Ville a commencé à poser des actions, dont la réalisation de l'étude *Montréal circulaire, évaluation de référence* [3], par *Circle Economy*. En prenant exemple sur la Ville d'Amsterdam et ses études poussées relativement aux gisements et de flux de matières dans une volonté d'amélioration continue, le CjM est d'avis que cette première étude montréalaise fait avancer la Ville dans la direction de la recommandation suivante :

Que la Ville de Montréal réalise une étude approfondie reposant sur un cadre théorique innovant pour analyser le potentiel de l'économie circulaire de son territoire.

Le CjM note également les efforts réalisés par la Ville et les arrondissements dans les dernières années, notamment via *Montréal 2030*; la Stratégie et le *Plan d'action Montréal, objectif zéro déchet*; le lancement de la *Politique d'approvisionnement responsable de la Ville de Montréal* et son Énoncé d'achat local et responsable; ou encore via les budgets participatifs lancés par la Ville et certains arrondissements en faveur de la transition écologique.

Le CjM applaudit la volonté de la Ville de Montréal de se positionner comme leader en Amérique du Nord en économie circulaire. Dans cet avis, le CjM encourage la Ville de Montréal à adopter une telle posture. Les jeunes appellent en effet depuis de nombreuses années les différents paliers de gouvernement à emboîter le pas de la transition écologique et à adopter des gestes courageux, en sont témoin les marches et manifestations ayant pris place à Montréal. De manière générale, le CjM partage la position de la Ville à l'effet qu'il est nécessaire de réduire drastiquement les déchets et d'augmenter la part des matières remises en circulation. La Ville de Montréal propose un objectif de circularité de 17%, en concordance avec les propositions de l'organisme *Circle Economy*. Cet objectif, si appliqué à l'échelle planétaire, permettrait de limiter le réchauffement climatique de 2 degrés. Le CjM appuie l'idée de se doter d'un objectif ciblé. Toutefois, l'objectif de 17% repose sur le principe que tous les territoires emboîteraient le pas, sans tenir compte de leurs ressources économiques, humaines ou technologiques. Le CjM est d'avis que cette cible ne permet pas d'assurer la sécurité de la génération actuelle des jeunes ni des futures générations. Le CjM demande à la Ville de rehausser cet objectif de manière plus ambitieuse.

[3] CIRCLE ECONOMY (2022). Montréal circulaire, Évaluation de référence, [disponible ici](#).

Le CjM est également d'avis que la Ville de Montréal et ses arrondissements disposent des leviers pour effectuer une transition en ce sens, que ce soit en vertu de ses pouvoirs et compétences conférés par la loi, notamment en matière d'aménagement, de transport, d'urbanisme, de développement économique ou encore de gestion des matières résiduelles. Outre ces compétences, Montréal a également le pouvoir d'octroyer des contrats et d'acquérir des biens et des services, d'offrir des subventions ainsi que de lever des taxes sur son territoire. Ce sont autant d'outils à la disposition de la Ville pour mettre en œuvre la transition vers une économie davantage circularisée. Au-delà des compétences de la Ville elle-même, le CjM croit que la communauté montréalaise dispose d'atouts permettant d'accélérer cette transition vers l'économie circulaire, notamment son écosystème d'organismes, initiatives et entreprises forts et créatifs qui s'illustrent déjà dans ce domaine, tel que démontré par l'institut EDDEC, qui en 2017, recensait déjà 274 initiatives dans sa *Cartographie des acteurs et initiatives en économie circulaire* [4].

L'étude *Montréal circulaire, évaluation de référence* réalisée par *Circle Economy* [5], dans le cadre de la démarche menée par la Ville de Montréal, identifie quatre secteurs comme étant à fort potentiel de circularité : le système alimentaire, le cadre bâti, le textile et la mobilité. Concernant le cadre bâti, l'étude souligne que les espaces vacants représentent une source d'opportunités à exploiter. À cet effet, le CjM souhaite porter à l'attention de la Commission l'*Avis sur l'utilisation des espaces vacants à Montréal : une perspective jeunesse* [6] publié en 2017. Cet avis analyse les causes, les effets et les opportunités des espaces vacants, et propose seize recommandations à cet égard. Le CjM est d'avis que l'utilisation des espaces vacants, qu'ils soient des terrains ou des bâtiments, privés ou publics, a un rôle à jouer dans une économie circulaire.

Le secteur de la mobilité, identifié par l'étude de *Circle Economy*, a également fait l'objet d'un avis du CjM. Le CjM invite la Commission à consulter l'*Avis sur la mobilité des jeunes Montréalais-es de 17 à 30 ans* (2019) [7] où les concepts d'économie de partage et de *Mobility as a service* sont présentés, notamment par l'exemple des villes d'Helsinki ou encore de Munich.

Enfin, d'autres avis du CjM proposant des idées et soumettant à la Ville de Montréal des recommandations pertinentes en matière d'économie circulaire ont également été mobilisés, tel que l'avis *Les jeunes Montréalais-es et le logement locatif : une situation précaire* (2021) [8], l'*Avis sur la réalité montréalaise des jeunes Autochtones* (2016) [9] et l'*Avis sur l'entrepreneuriat jeunesse J'entreprends ma ville* (2015) [10]. Ces deux derniers avis proposent des recommandations en matière de soutien à l'entrepreneuriat fort pertinentes dans le contexte d'une consultation en développement économique durable.

Ce mémoire suit les orientations et les cibles d'interventions proposées dans la Feuille de route et propose pour la plupart de ceux-ci des recommandations issues des travaux du CjM. Certaines des recommandations originales ont été altérées pour mieux répondre à la présente consultation.

[4] INSTITUT EDDEC (2017). *Cartographie des acteurs et initiatives en économie circulaire*, [disponible ici](#).

[5] Op. cit. p. 19.

[6] CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL (2017). *Avis sur l'utilisation des espaces vacants à Montréal ; une perspective jeunesse*, [disponible ici](#).

[7] CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL (2019). *Avis sur la mobilité des jeunes Montréalais-es de 17 à 30 ans*, [disponible ici](#).

[8] CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL (2021). *Les jeunes Montréalais-es et le logement locatif : une situation précaire*, [disponible ici](#).

[9] CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL (2016). *Avis sur la réalité montréalaise des jeunes Autochtones*, [disponible ici](#).

[10] CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL (2015). *J'entreprends ma ville. Avis sur l'entrepreneuriat jeunesse*, [disponible ici](#).

3. RÉPONSES DU CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL À LA CONSULTATION PUBLIQUE VERS UNE FEUILLE DE ROUTE MONTRÉLAISE EN ÉCONOMIE CIRCULAIRE

3.1. FACILITER LA TRANSITION DES ENTREPRISES VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Comme la Ville de Montréal, le CjM est d'avis que l'économie circulaire représente un outil de développement économique intéressant au service du territoire et de la population montréalaise. Pour amener les différentes parties prenantes à adhérer à une compréhension générale de l'économie circulaire, du rôle que chacune d'elles peut et doit y jouer, et de la nécessaire collaboration entre toutes les parties, la Ville de Montréal doit jouer un rôle de facilitatrice auprès de l'écosystème de Montréal, qu'il s'agisse du milieu des affaires, à but non lucratif ou encore des citoyen-nes de manière générale.



3.1.1. SOUTENIR LES PARTENAIRES DE L'ÉCOSYSTÈME DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES ET LE RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES

La Ville de Montréal souligne qu'une des forces de son territoire est le réseau des services d'accompagnement et de soutien aux entreprises. La Ville fait bien de miser sur l'écosystème montréalais d'entreprises, jeunes pousses et OBNL en économie sociale et sur le réseau d'organismes de soutien à l'économie et l'entrepreneuriat dont elle dispose. Le CjM est d'avis qu'afin de soutenir efficacement son réseau, la Ville doit mieux le connaître et suivre activement son évolution. Le CjM recommande :

Que la Ville de Montréal mette à jour en continu la cartographie des initiatives en économie circulaire, procède à une analyse des flux et trace le portrait des gisements de matières disponibles sur l'ensemble de son territoire.

Par ailleurs, en matière de circularité, les espaces vacants représentent une grande opportunité pour laquelle la Ville de Montréal est bien placée pour jouer un rôle de facilitation. Le CjM est d'avis que la Ville de Montréal devrait mettre à profit la connaissance de la Ville de son territoire et des ressources disponibles pour les organisations, dans le but d'accompagner les entreprises dans leurs démarches de circularité. Ainsi, le CjM recommande :

Que la Ville de Montréal s'engage à identifier des services comme porte d'entrée à la ville-centre et aux arrondissements, notamment : la Division du patrimoine de la Ville de Montréal, les Directions de la culture, des sports, des loisirs et du développement social dans les différents arrondissements, pour encadrer et faciliter des projets citoyens autour des espaces vacants publics et pour reconnaître les initiatives citoyennes structurantes déjà existantes à Montréal.

Que la Ville de Montréal établisse des priorités claires et transparentes sur le sujet de l'utilisation transitoire des bâtiments et terrains vacants ou sous-utilisés afin de produire un guide ou une boîte à outils, facilement compréhensible et axé sur des images, pour encourager une culture de transition pour les espaces vacants à Montréal portée par une diversité d'intervenants, y compris les jeunes.

Que la Ville de Montréal se dote d'un guide de bonnes pratiques, facilement compréhensible et axé sur les images, afin d'encadrer les utilisations transitoires des sites patrimoniaux publics et privés, mettant l'accent sur les principaux risques et les manières d'y faire face, dans une perspective de conservation.

Que la Ville de Montréal appuie financièrement la formation d'un réseau d'expertise locale et internationale autour de l'urbanisme transitoire afin de favoriser l'échange de connaissances et de savoirs, la mise à disposition d'outils et de ressources, et le listage des projets créés.

Par ailleurs, le CjM est d'avis que l'entrepreneuriat jeunesse est un vecteur de développement social et économique, tout en étant un vecteur d'apprentissage et de mobilisation pour les jeunes. Un sondage mené par la firme Léger Marketing pointait en 2019 que 54% des milléniaux (18-34 ans à ce moment) avaient répondu que les changements climatiques représentaient leur priorité en matière électorale [11]. Le CjM anticipe que cette préoccupation écologique se reflète dans les choix entrepreneuriaux des jeunes Montréalais-es si ils et elles sont soutenu-es dans cette démarche, de sorte de participer eux et elles aussi activement à la transition écologique. Considérant l'importance de soutenir l'innovation et la recherche de nouvelles solutions, le CjM recommande :

Que la Ville de Montréal fasse de l'entrepreneuriat jeunesse une priorité dans la Feuille de route montréalaise en économie circulaire et dans son plan d'action.

Que la Ville de Montréal encourage ses partenaires qui œuvrent au développement de l'entrepreneuriat chez les jeunes, tels que PME Mtl et le SAJE, (1) à faire davantage la promotion de leurs services auprès des organismes autochtones et (2) à faciliter l'accès des jeunes Autochtones aux services d'accompagnement, de mentorat et de réseautage actuellement accessibles.

[11] LÉGER MARKETING. (2019, 24 juillet). « L'environnement, au cœur de la campagne électorale », Le Journal de Montréal, p. 27.

3.1.2. DÉVELOPPER ET COLLABORER À LA MISE EN PLACE D'OUTILS FINANCIERS POUR FAVORISER LA TRANSITION DES ENTREPRISES ET LE DÉVELOPPEMENT DE SOLUTIONS INNOVANTES

Le CjM soutient que pour transitionner vers l'économie circulaire, la Ville de Montréal doit adapter ses outils et son offre de financement, et possiblement en créer de nouveaux. Il s'agit de soutenir les acteurs-trices qui se lancent dans la conversion vers le circulaire et de les appuyer dans leur déploiement. À cet effet, le CjM recommande :

Que la Ville de Montréal favorise par des incitatifs financiers (subventions, concours, allègement fiscal) les entreprises et les entrepreneur-es qui se démarquent par la mise en œuvre de stratégies de circularité et qu'elle accentue leur accompagnement par des organismes de développement. Une attention particulière devra être accordée à l'entrepreneuriat jeunesse.

Par ailleurs, au-delà de l'aide financière, le CjM souligne qu'un soutien humain et technique est primordial pour soutenir un virage vers l'économie circulaire. Celui-ci nécessite en effet non seulement une connaissance des acteurs-trices sur le territoire et des matières utilisées et rejetées, mais également une grande énergie investie dans la formation et la mise en relation de ceux et celles-ci, que ce soit par des ressources humaines dédiées et via des plateformes de recensement d'activités et d'offres de matières. Ainsi, le CjM recommande :

Que la Ville de Montréal développe et mette en ligne une plateforme permettant de mettre en lien les acteurs-trices et la matière disponible.

Dans un autre ordre d'idées, le CjM est d'avis que la fiscalité représente une avenue intéressante pour encourager les initiatives en économie circulaire. La Ville d'Amsterdam, citée en exemple dans l'*Avis sur l'économie circulaire* [12], en fait usage, que ce soit par une réduction de taxes en fonction de la durabilité du bâtiment ou au sujet de sa gestion de l'eau et des déchets. Le CjM recommande :

Que la Ville de Montréal consolide et renforce les mesures fiscales afin de décourager la négligence, l'abandon et la démolition des immeubles d'intérêt culturel [13] (ex. : l'inscription obligatoire au registre central des bâtiments vacants).

3.1.3. SENSIBILISER ET OUTILLER LES ENTREPRISES À SAISIR LES OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES LIÉES À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN PARTENARIAT AVEC L'ÉCOSYSTÈME DE PARTENAIRES

Pour pallier le manque de connaissance des milieux d'affaires ou du grand public en matière d'économie circulaire, et pour susciter l'adhésion de tous-tes dans cette transition, le CjM est du même avis que la Ville de Montréal au sujet de campagne de sensibilisation.

[12] *Op. cit.*

[13] Les immeubles et terrains d'intérêt culturel représentent des sites qui, pour la communauté locale ou pour une communauté spécifique, ont un intérêt, ou envers lesquels il y a un sentiment d'appartenance même si l'espace en tant que tel n'est pas patrimonial. Voir à cet effet l'*Avis sur l'utilisation des espaces vacants à Montréal : une perspective jeunesse* (2017).

À cet effet, le CjM recommande :

Que la Ville de Montréal assure une campagne permanente d'information, de sensibilisation et de mobilisation au sujet de l'économie circulaire et des différentes stratégies de circularité auprès des citoyens et des citoyennes.

3.2 AGIR SUR LES CHAÎNES DE VALEUR SECTORIELLES PRIORITAIRES

3.2.1. ASSURER LES CONDITIONS PERMETTANT DE COMPLÉTER LES CHAÎNES DE VALEUR CIRCULAIRES (BOUCLER LES BOUCLES)

Le CjM croit que la Ville de Montréal a un rôle à jouer afin d'abaisser les obstacles pour les organisations et les projets en matière d'économie circulaire. Un certain nombre de ces obstacles sont du ressort de la Ville et relèvent de freins administratifs ou réglementaires qui pourraient être allégés. À cet effet, le CjM recommande :

Que la Ville de Montréal et les arrondissements procèdent à une révision de leur réglementation afin de favoriser l'intégration de pratiques circulaires, et ce, tout spécialement en ce qui concerne les approvisionnements, le zonage du territoire, les grands projets d'infrastructures ainsi que les secteurs de la construction, de l'habitation et de l'alimentation.

Par ailleurs, relativement à l'utilisation des espaces vacants, le CjM recommande :

Que la Ville de Montréal s'engage à réduire les freins administratifs, réglementaires et techniques directement reliés à l'émergence et à la mise en place des usages transitoires à Montréal, en mettant de l'avant des actions telles que:

- Faciliter l'accès aux mesures compensatoires et créer un cadre de mise aux normes destiné aux usages transitoires.
- Faciliter l'accès à des permis d'occupation transitoire et étudier la notion du zonage temporaire pour favoriser le dynamisme des sites en transition, en complémentarité avec le plan d'urbanisme.
- Formaliser un modèle de convention d'occupation temporaire des lieux publics avec l'objectif d'assurer une équité entre les rôles et les responsabilités de la Ville et ceux d'utilisateurs et utilisatrices temporaires, y compris les jeunes.
- Consolider des partenariats afin d'élargir et rendre plus compréhensibles les polices d'assurance disponibles aux organismes et individus œuvrant dans des espaces publics.
- Commander une étude indépendante afin de définir les risques réels, plutôt que les risques perçus, de la contamination des terrains et des bâtiments à Montréal dans le but d'encourager des solutions de décontamination, et ce, par des partenariats innovants entre les administrations publiques, les propriétaires et la société civile.

3.2.2. SOUTENIR ACTIVEMENT LA RECHERCHE, LA COLLECTE ET LA VALORISATION DES DONNÉES ET DES CONNAISSANCES

Le CjM salue la réalisation de la première étude sur l'état de la circularité réalisée sur le territoire de la Ville de Montréal, en collaboration avec *Circle Economy*. Pour aller de l'avant vers la circularisation de l'économie, il est en effet primordial de bien comprendre les mines et flux de matières, les potentiels inexploités et les maillages possibles. À cet effet, les études menées sur le territoire de la ville d'Amsterdam depuis 2015, et mises à jour grâce à un monitoring des données, représentent un modèle exemplaire dont Montréal doit s'inspirer. Ainsi, le CjM réitère :

Que la Ville de Montréal réalise et mette à jour régulièrement une étude approfondie reposant sur un cadre théorique innovant pour analyser le potentiel de l'économie circulaire de son territoire.

Au-delà de la connaissance en termes d'initiatives, projets et organisation, le CjM encourage également la Ville de Montréal à réaliser un inventaire des espaces vacants en vue de leur trouver une utilisation dans une optique d'économie circulaire en immobilier. À cet égard, le CjM recommande :

Que la Ville de Montréal rassemble et mette à jour les données existantes (ex.: registre des édifices vacants de chaque arrondissement) et manquantes afin de compléter le portrait des espaces vacants et sous-utilisés (publics et privés) par la systématisation de l'inventaire entre les différents services et favorise la création d'un outil central qui harmonise les informations et les rend publiques, en suivant la politique de données ouvertes en vigueur.

Enfin, en matière de mobilité, la collecte et le partage de données représentent là encore une condition essentielle à la réussite de projets circulaires visant à augmenter la part de la mobilité durable dans le cocktail transport montréalais. Les initiatives en matière de mobilité durable reposent sur des données fiables et accessibles, que ce soit pour offrir un choix éclairé de modes de transport aux Montréalais-es, ou encore pour la mise en commun de solutions de mobilité (pensons au vélo-partage ou à l'autopartage). À cet égard, le CjM recommande :

Que la Ville de Montréal poursuive ses efforts visant à permettre le partage de ses données sur la mobilité et encourage ses partenaires tels que les sociétés de transports, les entreprises privées et les OBNL (par ex. BIXI), à faire de même dans le but de faciliter l'innovation dans le milieu de la mobilité durable.

3.2.3. FAVORISER L'IMPLANTATION DE LIEUX PHARES ET LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS STRUCTURANTS FACILITANT L'INNOVATION, L'EXPÉRIMENTATION ET LA COMMERCIALISATION DE SOLUTIONS CIRCULAIRES

En poursuivant sur la thématique de la mobilité, force est de constater que celle-ci constitue un terrain fertile en économie circulaire, en matière de potentiel structurant pour le territoire montréalais. Montréal se positionne avantageusement dans l'économie de partage en matière de mobilité par les services de vélo-partage Bixi et d'autopartage Communauto. Il est à noter que d'autres parties prenantes locales proposent également des initiatives intéressantes en matière de mobilité partagées, telle que la démarche de mobilité partagée de Solon, financée par l'initiative Montréal en commun de la Ville de Montréal, dans le contexte du Défi des Villes intelligentes. Celle-ci vise à partager entre voisin-es des vélos, des remorques et même des autos personnelles.

Le CjM encourage la Ville de Montréal à poursuivre les efforts en matière de circularité dans le domaine de la mobilité, laquelle est prometteuse pour faire diminuer la part de l'automobile et offrir des alternatives de mobilité plus durables. À cet effet, le CjM recommande :

Que la Ville de Montréal appuie le développement de la plateforme numérique Céleste, inspirée du concept *Mobility as a Service* et encourage la création de partenariats visant notamment l'intégration des tarifs des différents modes de transport avec et entre les sociétés de transports, les entreprises privées offrant des services de mobilité partagée, les OBNL (ex. BIXI) et les entreprises en démarrage.

Par ailleurs, l'économie circulaire implique des stratégies de circularité qui nécessitent des espaces physiques pour offrir des services et prêts ou encore pour réparer. Pensons notamment aux bibliothèques d'outils ou encore aux ateliers communautaires de réparation. Ces lieux doivent être soutenus pour que les services offerts soient financièrement avantageux et attractifs pour compétitionner avec le modèle traditionnel.

3.3. STIMULER LE DÉPLOIEMENT DE STRATÉGIES CIRCULAIRES PORTEUSES

3.3.1. ENCOURAGER LA RÉDUCTION À LA SOURCE ET LES PROCESSUS DE CONSERVATION DE VALEUR, NOTAMMENT EN SOUTENANT LE RÉEMPLOI ET LA RÉPARATION

Dans le but d'encourager la réduction à la source, ainsi que le réemploi et la réparation, le CjM est d'avis qu'un soutien financier doit être octroyé pour les entreprises qui opèrent dans les secteurs du réemploi et de la réparation. Ce soutien pourrait être directement lié à leurs activités via par exemple l'investissement dans des technologies plus durables, ou indirectement via des aides aux opérations comme l'accès à des locaux à moindre coût, ou taxés de manière avantageuse. Ainsi, le CjM réitère :

Que la Ville de Montréal favorise par des incitatifs financiers (subventions, concours, allègement fiscal) les entreprises et les entrepreneur.es qui se démarquent par la mise en œuvre de stratégies de circularité et qu'elle accentue leur accompagnement par des organismes de développement. Une attention particulière devra être accordée à l'entrepreneuriat jeunesse.

Il est à noter que ces mesures peuvent également être appliquées aux espaces vacants.

3.3.2. DÉCOUPLER LE POTENTIEL QU'OFFRENT LES MODÈLES DE CIRCULARITÉ QUE SONT L'ÉCONOMIE DE FONCTIONNALITÉ, L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE ET LA SYMBIOSE INDUSTRIELLE

Le contexte administratif rigide ou encore les règles différentes d'un arrondissement à l'autre sont parmi les premiers obstacles aux initiatives circulaires citées dans l'Avis sur l'économie circulaire : une transition vers un futur durable [14].

[14] *Op. cit.* p.38-39.

Il apparaît donc logique que la Ville doive de manière prioritaire abaisser ces freins afin de faciliter puis décupler le potentiel de circularité de son territoire. Ainsi, le CjM réitère :

Que la Ville de Montréal et les arrondissements procèdent à une révision de leur réglementation afin de favoriser l'intégration de pratiques circulaires, et ce, tout spécialement en ce qui concerne les approvisionnements, le zonage du territoire, les grands projets d'infrastructures ainsi que les secteurs de la construction, de l'habitation et de l'alimentation.

3.4. ASSURER L'EXEMPLARITÉ DE LA MÉTROPOLE ET RAYONNER

3.4.1. DÉVELOPPER UN PROJET PILOTE VISANT L'IMPLANTATION TERRITORIALE DE LA CIRCULARITÉ DANS UN SECTEUR INDUSTRIEL OU COMMERCIAL

Le CjM encourage la Ville de Montréal à mettre en œuvre des projets pilotes dans le but d'expérimenter des stratégies de circularité. Les projets pilotes permettent de matérialiser sur le territoire la volonté de circularité, mais aussi de montrer l'exemple. Outre la proposition de la Ville de projet pilote en secteur industriel, le CjM propose un projet pilote de rue zéro déchet, à l'instar de la rue du Paradis dans le 10^e arrondissement de Paris. Dans le cadre de ce projet, pendant une année des efforts ont été déployés auprès des résident-es, travailleurs-ses, des entreprises et des écoles avec des ateliers de formation, la mise en place de dispositifs de partage et de don. Au terme d'une année, c'est une réduction de 16% des déchets de la rue, soit 53 tonnes, qui a été constatée. En prenant exemple sur le projet pilote de la rue du Paradis, le CjM recommande:

Que la Ville de Montréal s'engage à instaurer des rues zéro déchet, à favoriser l'écoconception des événements qui se déroulent sur son territoire, à mettre en place un incubateur d'entreprises axé sur les innovations en économie circulaire, à élargir le rôle des écocentres, et à encourager et à mettre de l'avant les initiatives réalisées par les jeunes.

Il y a également lieu d'encourager la mise sur pied de projets pilotes en matière d'espaces vacants. Ceux-ci permettent, de manière agile, rapide et à faible coût, d'expérimenter des usages dans des espaces inutilisés ou sous-utilisés. Ces dernières années, Montréal a vu le nombre de ces projets augmenter, signe de leur popularité et efficacité. Les exemples parisiens de *Ground Control* dans un ancien site de triage ferroviaire de la SNCF, ou encore les Grands Voisins, dans un hôpital abandonné témoignent des possibilités en économie circulaire dans le domaine de l'immobilier.

Que la Ville de Montréal mette en place une série de projets pilotes, en incluant les jeunes dans les processus, afin d'alimenter la réflexion relative aux cadres administratifs réglementaire et technique à adopter pour encourager les projets transitoires, et ce, en portant une attention particulière à:

- Réduire les effets néfastes liés à un transfert des utilisateurs et utilisatrices, et soutenir la pérennisation par phase d'usages structurants à plus long terme.
- Promouvoir la diversité d'usagers, usagères et d'usages: jeunes, personnes âgées, entreprises en démarrage, professionnel-les indépendant-es, populations minorisées et marginalisées.



Enfin, pour poursuivre sur la lignée en matière d'immobilier et de circularité, le CjM souhaite porter à l'attention de la Ville de Montréal les opportunités en matière de création de logements pour les jeunes. La situation du logement locatif à Montréal est préoccupante depuis plusieurs années, et les jeunes sont particulièrement vulnérables, puisqu'ils et elles peuvent être contraint-es de s'installer en ville et d'y déménager fréquemment pour s'adapter à la réalité de leurs études ou du marché de l'emploi, tout en ayant de bas revenus et une situation d'emploi souvent atypique (conciliation études-travail, travail à temps partiel ou autonome, etc.). Il est intéressant de se pencher sur l'exemple de la Ville de Séoul et du programme Wozoo. Celui-ci vise à rénover des bâtiments inutilisés pour les transformer en résidences étudiantes, réalisant ainsi d'une pierre deux coups, soit la revitalisation et l'utilisation de bâtiments inutilisés et l'accroissement de l'offre en logement pour les jeunes. Sur ce modèle, le CjM recommande :

Que la Ville de Montréal étudie le potentiel de la sous-occupation des logements à Montréal et assure un suivi des terrains, bâtiments et locaux vacants pouvant faire l'objet d'une revalorisation prioritaire pour la création de logements abordables.

3.4.2. ACTIONNER LES LEVIERS « APPROVISIONNEMENT » ET « RÉGLEMENTATION » POUR FAIRE ÉVOLUER LE MARCHÉ

Le CjM applaudit la volonté de la Ville de Montréal de donner l'exemple en matière de circularité. Forte de ses 28 000 employé-es, possédant un vaste parc immobilier et automobile, et octroyant annuellement des contrats pour des biens et services de 3 milliards de dollars auprès de 20 000 fournisseurs, la Ville a le potentiel de donner l'exemple. Le CjM réitère donc :

Que la Ville de Montréal et les arrondissements procèdent à une révision de leur réglementation afin de favoriser l'intégration de pratiques circulaires, et ce, tout spécialement en ce qui concerne les approvisionnements [...].

3.4.3. DÉVELOPPER LE « RÉFLEXE CIRCULAIRE » DANS LES PROJETS ET PRATIQUES MUNICIPALES

Tel que mentionné en introduction, après plusieurs années à observer les pratiques en économie circulaires *bottom-up* issues des milieux communautaires et des milieux d'affaires, le CjM salue la volonté de la Ville de Montréal de vouloir structurer ses actions et son territoire en faveur de l'économie circulaire en adoptant un « réflexe circulaire ». À cet effet, le CjM recommande :

Que la Ville de Montréal élabore un plan intégré et transversal en matière d'économie circulaire, accompagné d'une feuille de route, d'objectifs et d'indicateurs permettant de suivre et d'évaluer le déploiement des actions. Pour ce faire, la Ville devra intégrer les différentes stratégies de circularité à toutes ses directions et encourager les entreprises et les entrepreneur-es à faire de même. Ce plan devra donc s'adresser à tous les acteurs et être encouragé par une approche « d'apprentissage par la pratique ».

Par ailleurs, la Ville de Montréal doit donner l'exemple dans ses propres pratiques, qu'il s'agisse de la réglementation, de la fiscalité, du zonage ou encore des grands projets de la Ville. Ainsi, le CjM réitère :

Que la Ville de Montréal et les arrondissements procèdent à une révision de leur réglementation afin de favoriser l'intégration de pratiques circulaires, et ce, tout spécialement en ce qui concerne [...] le zonage du territoire, les grands projets d'infrastructures (...).

3.4.4. UTILISER LES LIEUX ET RESSOURCES DE LA VILLE COMME VECTEUR DE CIRCULARITÉ

Le CjM salue la volonté de la Ville de Montréal de faciliter l'occupation transitoire ou permanente des bâtiments et terrains municipaux sous-utilisés. Les espaces vacants représentent une opportunité de circularité, en fournissant un usage à un lieu inutilisé ou sous-utilisé. L'étude réalisée par *Circle Economy* [15] cite explicitement les espaces vacants comme un potentiel à exploiter. Le CjM encourage la Commission à consulter son *Avis sur l'utilisation des espaces vacants à Montréal : une perspective jeunesse* [16]. Le CjM recommande particulièrement:

Que la Ville de Montréal agisse en propriétaire exemplaire et se dote d'une politique municipale qui priorise la prise en charge des bâtiments patrimoniaux vacants et sous-utilisés avant d'en louer ou d'en construire des nouveaux.

3.4.5. PROMOUVOIR LES BONNES PRATIQUES ET LES INNOVATIONS MONTRÉALAISES ICI ET À L'INTERNATIONAL

Le CjM partage l'avis de la Ville au sujet de l'intérêt et l'importance du partage d'informations et du rayonnement des pratiques. Au-delà de faciliter la mise en œuvre des initiatives circulaires, la promotion des bonnes pratiques vise également l'amélioration continue des initiatives, l'encouragement vers la poursuite des efforts, et la communication envers le grand public et l'international sur ces initiatives et leurs réussites. Le CjM réitère des recommandations formulées plus haut qui résonnent également avec cette orientation :

Que la Ville de Montréal mette à jour en continu la cartographie des initiatives en économie circulaire, procède à une analyse des flux et trace le portrait des gisements de matières disponibles sur l'ensemble de son territoire.

Que la Ville de Montréal développe et mette en ligne une plateforme permettant de mettre en lien les acteurs et la matière disponible.

Que la Ville de Montréal assure une campagne permanente d'information, de sensibilisation et de mobilisation au sujet de l'économie circulaire et des différentes stratégies de circularité auprès des citoyens et des citoyennes.

[15] *Op. cit.*

[16] *Op. cit.*

3.5. CONDITIONS DE SUCCÈS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE

Enfin, bien qu'il ne s'agisse pas à proprement parler d'une orientation de la *Feuille de route montréalaise en économie circulaire*, le CjM souhaite donner à la Commission son opinion au sujet des conditions de succès pour la mise en œuvre de cette dernière.

Le CjM salue une nouvelle fois la tenue de la présente consultation publique, visant à réunir les parties prenantes impliquées. Le CjM propose toutefois d'aller plus loin avec l'organisation des États généraux de l'économie circulaire, à l'instar de la Ville de Paris qui avait réuni 120 structures (administrations, entreprises, associations, etc.) afin de les mobiliser, mettre en réseau, et en tirer des idées et solutions [17]. Le CjM répète donc sa proposition :

Que la Ville de Montréal mette sur pied un vaste chantier sur l'économie circulaire dont la première étape consistera à réaliser les états généraux de cette économie. Toutes les forces vives de Montréal seront invitées à prendre part à cet exercice et à s'interroger sur le déploiement des différentes stratégies de circularité dans leur secteur d'activité.

Le CjM encourage d'ailleurs la Ville à tenir ce chantier de manière régulière pour faire le point sur l'atteinte des objectifs, incluant ceux de la Ville, mais aussi de l'ensemble de l'écosystème montréalais.

Au-delà de cette consultation, le CjM encourage la Ville de Montréal à démontrer son imputabilité en matière d'économie circulaire en nommant un-e membre du Conseil de Ville responsable du dossier. De manière distincte des dossiers économiques, cet-te élu-e aurait la responsabilité de s'assurer du « réflexe circulaire » de la Ville dans ses différents champs d'action. Ainsi le CjM recommande :

Que la Ville de Montréal centralise les actions en matière d'économie circulaire entre les mains de la mairesse ou d'un-e élu-e responsable afin que l'économie circulaire soit au centre de toutes les prises de décision. Une commission permanente du conseil pourra être mandatée pour assurer le suivi annuel du déploiement de l'économie circulaire.

Enfin, le CjM encourage la Ville de Montréal à adopter ce « réflexe circulaire » à l'interne, autant qu'elle incitera les parties prenantes à l'adopter. Ces engagements devront se refléter dans un plan d'action, à l'instar d'Amsterdam ou de Paris. Ainsi, le CjM réitère :

Que la Ville de Montréal élabore un plan intégré et transversal en matière d'économie circulaire, accompagné d'une feuille de route, d'objectifs et d'indicateurs permettant de suivre et d'évaluer le déploiement des actions. Pour ce faire, la Ville devra intégrer les différentes stratégies de circularité à toutes ses directions et encourager les entreprises et les entrepreneur-es à faire de même. Ce plan devra donc s'adresser à tous les acteurs et être encouragé par une approche « d'apprentissage par la pratique »

[17] *Op. Cit.* p.47.

4. SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Que la Ville de Montréal mette sur pied un vaste chantier sur l'économie circulaire dont la première étape consistera à réaliser les états généraux de cette économie. Toutes les forces vives de Montréal seront invitées à prendre part à cet exercice et à s'interroger sur le déploiement des différentes stratégies de circularité dans leur secteur d'activité.

Que la Ville de Montréal réalise une étude approfondie reposant sur un cadre théorique innovant pour analyser le potentiel de l'économie circulaire de son territoire.

Que la Ville de Montréal mette à jour en continu la cartographie des initiatives en économie circulaire, procède à une analyse des flux et trace le portrait des gisements de matières disponibles sur l'ensemble de son territoire.

Que la Ville de Montréal élabore un plan intégré et transversal en matière d'économie circulaire, accompagné d'une feuille de route, d'objectifs et d'indicateurs permettant de suivre et d'évaluer le déploiement des actions. Pour ce faire, la Ville devra intégrer les différentes stratégies de circularité à toutes ses directions et encourager les entreprises et les entrepreneur-es à faire de même. Ce plan devra donc s'adresser à tous les acteurs et être encouragé par une approche « d'apprentissage par la pratique ».

Que la Ville de Montréal développe et mette en ligne une plateforme permettant de mettre en lien les acteurs et la matière disponible.

Que la Ville de Montréal centralise les actions en matière d'économie circulaire entre les mains de la mairesse ou d'un-e élu-e responsable afin que l'économie circulaire soit au centre de toutes les prises de décision. Une commission permanente du conseil pourra être mandatée pour assurer le suivi annuel du déploiement de l'économie circulaire.

Que la Ville de Montréal et les arrondissements procèdent à une révision de leur réglementation afin de favoriser l'intégration de pratiques circulaires, et ce, tout spécialement en ce qui concerne les approvisionnements, le zonage du territoire, les grands projets d'infrastructures ainsi que les secteurs de la construction, de l'habitation et de l'alimentation.

Que la Ville de Montréal favorise par des incitatifs financiers (subventions, concours, allègement fiscal) les entreprises et les entrepreneur-es qui se démarquent par la mise en œuvre de stratégies de circularité et qu'elle accentue leur accompagnement par des organismes de développement. Une attention particulière devra être accordée à l'entrepreneuriat jeunesse.

Que la Ville de Montréal assure une campagne permanente d'information, de sensibilisation et de mobilisation au sujet de l'économie circulaire et des différentes stratégies de circularité auprès des citoyens et des citoyennes.

Que la Ville de Montréal s'engage à instaurer des rues zéro déchet, à favoriser l'écoconception des événements qui se déroulent sur son territoire, à mettre en place un incubateur d'entreprises axé sur les innovations en économie circulaire, à élargir le rôle des écocentres, et à encourager et à mettre de l'avant les initiatives réalisées par les jeunes.

Que la Ville de Montréal rassemble et mette à jour les données existantes (ex.: registre des édifices vacants de chaque arrondissement) et manquantes afin de compléter le portrait des espaces vacants et sous-utilisés (publics et privés) par la systématisation de l'inventaire entre les différents services et favorise la création d'un outil central qui harmonise les informations et les rend publiques, en suivant la politique de données ouvertes en vigueur.

Que la Ville de Montréal agisse en propriétaire exemplaire et se dote d'une politique municipale qui priorise la prise en charge des bâtiments patrimoniaux vacants et sous-utilisés avant d'en louer ou d'en construire des nouveaux.

Que la Ville de Montréal consolide et renforce les mesures fiscales afin de décourager la négligence, l'abandon et la démolition des immeubles d'intérêt culturel (ex. : l'inscription obligatoire au registre central des bâtiments vacants).

Que la Ville de Montréal s'engage à identifier des services comme porte d'entrée à la ville-centre et aux arrondissements, notamment : la Division du patrimoine de la Ville de Montréal, les Directions de la culture, des sports, des loisirs et du développement social dans les différents arrondissements, pour encadrer et faciliter des projets citoyens autour des espaces vacants publics et pour reconnaître les initiatives citoyennes structurantes déjà existantes à Montréal.

Que la Ville de Montréal établisse des priorités claires et transparentes sur le sujet de l'utilisation transitoire des bâtiments et terrains vacants ou sous-utilisés afin de produire un guide ou une boîte à outils, facilement compréhensible et axé sur des images, pour encourager une culture de transition pour les espaces vacants à Montréal portée par une diversité d'intervenants, y compris les jeunes.

Que la Ville de Montréal se dote d'un guide de bonnes pratiques, facilement compréhensible et axé sur les images, afin d'encadrer les utilisations transitoires des sites patrimoniaux publics et privés, mettant l'accent sur les principaux risques et les manières d'y faire face, dans une perspective de conservation.

Que la Ville de Montréal appuie financièrement la formation d'un réseau d'expertise locale et internationale autour de l'urbanisme transitoire afin de favoriser l'échange de connaissances et de savoirs, la mise à disposition d'outils et de ressources, et le listage des projets créés.

Que la Ville de Montréal s'engage à réduire les freins administratifs, réglementaires et techniques directement reliés à l'émergence et à la mise en place des usages transitoires à Montréal, en mettant de l'avant des actions telles que:

- Faciliter l'accès aux mesures compensatoires et créer un cadre de mise aux normes destiné aux usages transitoires.
- Faciliter l'accès à des permis d'occupation transitoire et étudier la notion du zonage temporaire pour favoriser le dynamisme des sites en transition, en complémentarité avec le plan d'urbanisme.
- Formaliser un modèle de convention d'occupation temporaire des lieux publics avec l'objectif d'assurer une équité entre les rôles et les responsabilités de la Ville et ceux d'usagers et usagères temporaires, y compris les jeunes.
- Consolider des partenariats afin d'élargir et rendre plus compréhensibles les polices d'assurance disponibles aux organismes et individus œuvrant dans des espaces publics.
- Commander une étude indépendante afin de définir les risques réels, plutôt que les risques perçus, de la contamination des terrains et des bâtiments à Montréal dans le but d'encourager des solutions de décontamination, et ce, par des partenariats innovants entre les administrations publiques, les propriétaires et la société civile.

Que la Ville de Montréal mette en place une série de projets pilotes, en incluant les jeunes dans les processus, afin d'alimenter la réflexion relative aux cadres administratifs réglementaire et technique à adopter pour encourager les projets transitoires, et ce, en portant une attention particulière à:

- Réduire les effets néfastes liés à un transfert des utilisateurs et utilisatrices, et soutenir la pérennisation par phase d'usages structurants à plus long terme.
- Promouvoir la diversité d'usagers, usagères et d'usages: jeunes, personnes âgées, entreprises en démarrage, professionnel-les indépendant-es, populations minorisées et marginalisées.

Que la Ville de Montréal fasse de l'entrepreneuriat jeunesse une priorité dans sa prochaine stratégie de développement économique.

Que la Ville de Montréal encourage ses partenaires qui œuvrent au développement de l'entrepreneuriat chez les jeunes, tels que PME Mtl et le SAJE, (1) à faire davantage la promotion de leurs services auprès des organismes autochtones et (2) à faciliter l'accès des jeunes Autochtones aux services d'accompagnement, de mentorat et de réseautage actuellement accessibles.

Que la Ville de Montréal poursuive ses efforts visant à permettre le partage de ses données sur la mobilité et encourage ses partenaires tels que les sociétés de transports, les entreprises privées et les OBNL (par ex. BIXI), à faire de même dans le but de faciliter l'innovation dans le milieu de la mobilité durable.

Que la Ville de Montréal appuie le développement de la plateforme numérique Céleste, inspirée du concept Mobility as a Service et encourage la création de partenariats visant notamment l'intégration des tarifs des différents modes de transport avec et entre les sociétés de transports, les entreprises privées offrant des services de mobilité partagée, les OBNL (ex. BIXI) et les entreprises en démarrage.

Que la Ville de Montréal étudie le potentiel de la sous-occupation des logements à Montréal et assure un suivi des terrains, bâtiments et locaux vacants pouvant faire l'objet d'une revalorisation prioritaire pour la création de logements abordables.